## EAUX DE LA VEAUNE 26260 CH

Envoyé en préfecture le 06/03/2024 Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le



ID: 026-200090488-20231114-27\_2023-DE

## Délibération 27\_2023 du Comité Syndical Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre, le Comité Syndical s'est réuni à 18h30 au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Christian COLOMBET, Président.

<u>Présents</u>: Christian DELSARTE, Pascal BAUDE, Samuel BEAUGIRAUD, Patrick GUICHARD, Damien BOGIRAUD, Christian COLOMBET, Matthieu ROCHE, René BILLON, Lionel COMBRET, Pascal CLAUDEL, Philippe MILAN, Jacques LUYTON, Gérard ROBERTON, Franck BUNGENER, Christophe FAURE, Maurice ORIOL, Claude RENAUD, Christèle DEFRANCE, Félicien GIRARDET, Gilbert MOUNIER VEHIER, Alain GIRARDET, Marc THIECHARD, Jean Pierre BANC, Jean Luc COMBRISSON, Etienne LARAT, Hélène LE MEUR

<u>Excusés</u>: Jean ABRIAL, Vincent ROBIN, Gabriel DELHOME, Jean Jacques PEYTEL, Richard BETTON, Patrick GRANGER, Cédric CAILLET, Gilles FLORENT, Pascal BIGI, Claude FOUREL, Joël FARAVELON, Francis DUMAS <u>Pouvoirs</u>: Claude FOUREL à Gilbert MOUNIER VEHIER, Jean ABRIAL à Christian DELSARTE, Vincent ROBIN à Patrick GUICHARD, Richard BETTON à Jacques LUYTON, Gilles FLORENT à Franck BUNGENER, Pascal BIGI à Claude RENAUD

OBJET : Désignation de M. Max OSTERNAUD comme Président Honoraire

Monsieur le Président expose que son prédécesseur Monsieur Max Osternaud a fait preuve tout au long de ses mandats de Président des Eaux de la Veaune exercés de 2008 à 2020 d'une très forte implication et qu'il a entrepris de nombreuses actions au profit du territoire et du développement du Syndicat.

De fait, Monsieur le Président propose qu'un titre de Président Honoraire soit crée aux Eaux de la Veaune, et que Monsieur Max OSTERNAUD soit nommé à ce titre.

Après en avoir délibéré, Le comité syndical

- autorise la création d'un titre de Président Honoraire des Eaux de la Veaune;
- et nomme M. Max OSTERNAUD à ce titre.

Ainsi délibéré les jours mois et an ci-dessus.

Pour Copie conforme Le Président

Christian COLOMBE